

## **« J’attends son arrivée, j’attends qu’il arrive » : nominalisations, variation morpho-syntaxique et variation sémantique**

Jean-Pierre Escriva\*

*La notion de « nominalisation de discours », appliquée à la subordination, plus particulièrement aux complétives en que, doit se comprendre dans un cadre fonctionnel. Loin d’affirmer une identité sémantique entre syntagme nominal (« nom de langue ») et sous-phrase en que (« nom de discours »), on essaiera plutôt de déterminer un modèle scalaire qui distingue différents degrés de nominalisation.*

*When the notion of nominalization is used to speak of subordination, particularly about que-clauses in French, it must be understood in a functional frame, not as a morphological point of view. We do not deduct from such a proposition that noun-phrase and que-clause are semantically identical, but we try to discriminate various steps in the so-called nominalization.*

---

\* Bordeaux-3 & ERSS, UMR5610 du CNRS.

La présente étude prend sa source dans la rencontre (qui n'est peut-être pas fortuite) de deux préoccupations au départ très différentes. D'une part, la fréquence dans une langue donnée de la variation ou morphologique ou syntaxique ou morpho-syntaxique amène à se demander si ce phénomène procède d'un choix aléatoire du locuteur ou s'il correspond à une variation (syntactico-)sémantique et à une intention locutive. D'autre part, l'étude de la subordination incite à examiner la notion de nominalisation, plus précisément de « nominalisation de discours ». Si l'on met en relation avec le phénomène de la variation celui de la nominalisation, bien des réticences que soulève cette dernière notion appliquée à la subordination peuvent s'estomper.

### Nominalisation et intégration syntaxique

Cette notion de nominalisation de discours est due à Guillaume qui distingue deux types de nominalisation d'une phrase telle que *J'ai lu ce livre* : une « nominalisation externe », *Que j'ai lu ce livre*, et une « nominalisation interne », *Ce livre que j'ai lu* (Guillaume 1948-1949 : 143-178). C'est la première de ces deux nominalisations qui sera évoquée ici.

Cette formulation amène à distinguer, dans une terminologie d'inspiration guillaumienne, nominalisation de langue (*arriv-* -> *arriver* ~ *arrivée* / *arrivage*) et nominalisation de discours (*il arrive* -> *j'attends son arrivée* ~ *j'attends qu'il arrive*), mais le concept de nominalisation rejoint une notion qui dépasse largement le cadre guillaumien, celle d'intégration syntaxique appliquée à la subordination.

La subordination est une nominalisation fonctionnelle (par opposition à la nominalisation morphologique du nom de langue) si l'on considère qu'elle consiste à intégrer une phrase de syntaxe verbale à une autre phrase (de syntaxe nominale ou verbale) dont elle devient un constituant et par rapport à laquelle elle est en position d'élément régi au même titre que le serait un nom ou un syntagme nominal. Phrase de syntaxe verbale, phrase potentiellement verbale, et non pas nécessairement phrase verbale comme le montrent les exemples (1) et (2) :

- (1) Loin de moi l'idée de détruire les préjugés qui l'assaillent (Choderlos de Laclos, *Les liaisons dangereuses*).
- (2a) Il était, quoique riche, à la justice enclin (Hugo, *La légende des siècles*).
- (2b) Je me demande pourquoi cette décision ~ Je m'interroge sur les raisons de sa décision.

En (1), c'est la phrase intégrante qui ne comporte pas de verbe : ce trait syntaxique ne modifie en rien la nécessité d'une subordination pour intégrer à cette phrase une phrase de syntaxe verbale. En (2), c'est la phrase intégrée qui ne comporte pas de verbe. Mais sa syntaxe est verbale puisqu'elle ne serait pas modifiée par l'ajout d'un verbe muni éventuellement de ses arguments (2a : *quoiqu'il fût riche*, *quoiqu'on le prétendît riche*, *quoiqu'il eût*

« *J'attends son arrivée, j'attends qu'il arrive* »

la réputation d'être riche ; 2b : *pourquoi il a pris cette décision, pourquoi cette décision a été prise, pourquoi il en a décidé ainsi*), au contraire de ce qui se passerait pour le syntagme nominal *malgré sa richesse* dans lequel il faudrait soit modifier le relateur *malgré* (*quelle que fût sa richesse*), soit introduire un relateur permettant la présence d'un verbe (*malgré la richesse qu'on lui attribuait / qui était la sienne*). Dans le cas du syntagme *sur les raisons de sa décision*, c'est même le verbe recteur qu'il faudrait modifier.

Or c'est autour de cette syntaxe verbale que se joue la nominalisation de discours. Une phrase dont la syntaxe est verbale peut être en relation syntaxique (autre qu'une relation de rection) avec une autre phrase, mais ne peut en devenir un constituant, sauf à lui être intégrée par la subordination. C'est le cas, par exemple, de ce phénomène que l'on appelle de façon impropre subordination zéro :

- (3a) Plus on est de fous, plus on rit.
- (3b) Tu as beau faire, tu n'y changeras rien.
- (3c) Aussitôt il arrive, (aussitôt) il regarde le courrier.
- (3d) Je serais toi, j'irais lui parler.

En fait, ce type de connexion entre (sous-)phrases dépasse le cadre de la « microsyntaxe » où jouent les phénomènes de rection, pour mettre en jeu celui de la « macrosyntaxe » dans lequel jouent des relations syntaxiques (*plus... plus, avoir beau, aussitôt*, conditionnel + conditionnel), mais non pas des phénomènes de rection (Blanche-Benveniste 1990 ; Béguelin 2000 ; Le Goffic 2001).

Là réside la difficulté que crée la notion de nominalisation de discours pour les subordonnées dites circonstancielles : y a-t-il nominalisation du moment qu'il y a subordination de l'une de ces sous-phrases, est-elle intégrée à l'autre sous-phrase ou à l'ensemble qu'elle forme avec celle-ci, est-elle régie par celle-ci ou par un élément de celle-ci (exemples 4), et même y a-t-il intégration si elle constitue une phrase à elle toute seule dans un contexte énonciatif où les marques d'allocution et la modalité exclamative semblent jouer un rôle certain (exemples 5) ?

- (4a) Il partira quand il pourra ~ Quand il (le) pourra, il partira en vacances.
- (4b) Il a tout prévu, sauf qu'il pleuvrait (cf. Goosse 1986, § 1080 et Wilmet 1998, § 691) ~ On part en vacances, sauf que je n'ai pas envie de partir.
- (5a) Quand tu auras fini de tourner en rond !
- (5b) Si tu le dis !
- (5c) Puisqu'on vous le répète !

On laissera provisoirement de côté le problème posé par ces « circonstancielles » et par la détermination du niveau où s'opère l'intégration de ces sous-phrases : « niveau exophrastique », « endophrastique », « endosyntagmatique » (Pierrard 1994), intégration « au

plan syntaxique », « au plan sélectionnel », « au plan de la prédication » (Melis 1994). En tout cas, cette difficulté d'analyse ne saurait constituer une objection à la notion de nominalisation puisqu'on la retrouve, au sujet même des syntagmes nominaux, dans l'épineuse question de savoir ce que l'on désigne exactement par « complément circonstanciel » ou par « circonstant » (entre autres, Wilmet 1998, 533-541 et 569-573 ; Béguelin 2000, *passim*, plus particulièrement 139-164).

La question de la nominalisation de discours sera abordée ici au sujet de ce que l'on appelle, de façon générique, les « complétives » en *que*, c'est-à-dire les arguments du verbe, complément d'objet, sujet ou attribut, et les compléments de nom ou d'adjectif (cf. Muller 2002, 371-387 avec une plus grande extension donnée au terme « complétive »).

### Nominalisation et variation morpho-syntaxique

Si l'on examine la possibilité d'alternance entre une sous-phrase en *que* (nominalisation fonctionnelle) et un syntagme nominal en position d'argument du verbe ou de régime d'un nom (nominalisation morphologique), on constate une grande variété de situations. L'une des deux formes de nominalisation peut n'être pas possible ou peut n'être possible qu'au prix d'une modification syntaxique, voire d'une modification sémantique.

Cette variabilité apparaît comme une objection non négligeable à la notion de nominalisation de discours... si du moins l'on postule une équation sémantique là où l'hypothèse de la nominalisation de discours ne postule qu'une équation fonctionnelle. Il arrive en effet qu'une subordonnée en *que* ne puisse être tenue pour l'équivalent d'un syntagme nominal ayant la même relation au verbe régissant ou verbe « principal » (cf. Boone 1994, 32-33). Ainsi, dans les exemples (6), (7) et (8), (6a), (7a) et (8a) ne peuvent manifestement pas procéder de (6b), (7b) et (8b) qui ne font pas sens, tandis que la nominalisation morphologique en (6c), (7c) et (8c) revêt une tout autre signification :

- (6a) Je crois qu'il viendra ~ (6b) \* Je crois sa venue ~ (6c) Je crois en sa venue.  
(7a) Je crois qu'il réussira ~ (7b) \* Je crois sa réussite ~ (7c) Je crois à / en sa réussite.  
(8a) Je crois qu'il est là ~ (8b) \* Je crois sa présence ~ (8c) Je crois en sa présence.

Au contraire, si les constructions (9a) et (10a), parallèles aux trois exemples (b) précédents, offrent un sens, chacune d'elles ne peut être respectivement l'équivalent de (9b) et (10b) :

- (9a) Je crois ses paroles ~ (9b) Je crois qu'il parle.  
(10a) Tu crois ce mensonge ? ~ (10b) Tu crois qu'il ment ?

« *J'attends son arrivée, j'attends qu'il arrive* »

Un cas extrême est même fourni par une construction syntaxique bloquant toute possibilité d'emploi d'une nominalisation morphologique. C'est le cas des tours unipersonnels tels que *il* + verbe *être, paraître, sembler* + adjectif, *il me plaît, il importe* (Boone 1994 : 37-39, avec référence à Moignet 1974) :

(11a) Il importe peu qu'il vienne demain ou après-demain ~ (11b) \* Il importe peu son avis (Boone 1994 : 37).

*mais* : (11c) Son avis importe peu.

(12a) Il est nécessaire que l'assemblée décide ~ (12b) \* Il est nécessaire une décision de l'assemblée.

*mais* : (12c) Une décision de l'assemblée est nécessaire.

Au contraire, lorsque les deux constructions syntaxiques (nominalisation morphologique et sous-phrase en *que*) sont possibles et lorsqu'on les voit apparaître dans le même texte comme arguments d'un même verbe régissant une même construction directe, il n'est pas sûr que l'une puisse permuter avec l'autre car le locuteur joue sur la possibilité d'une variation sémantique :

(13) *Sganarelle* : Mais encore faut-il **croire quelque chose** dans le monde : **qu'est-ce donc que vous croyez ?** - *Don Juan* : **Ce que je crois ?** -Sg. : Oui. -D.J. : **Je crois que deux et deux sont quatre**, *Sganarelle*, et que quatre et quatre sont huit (Molière, *Dom Juan* III, 1, édition de 1683).  
-> ? ? ? Je crois l'égalité de deux et deux avec quatre.

On constate enfin que sur une même base lexicale on peut former un substantif et un verbe dont l'extension sémantique n'est pas telle que la nominalisation de langue offre le même sens que la nominalisation de discours, loin de là même, ce qui provoque de curieux « ratages » où l'on voit le locuteur se laisser prendre à la ressemblance morphologique entre les deux formes, comme c'est le cas de l'extrait de dialogue rapporté en (14a) :

(14a) *Interviewé* : Je crois **qu'il a été un peu vexé**. *Interviewer* : Malgré **la vexation** de monsieur X., est-ce qu'on peut dire [...] ? (« Bulletins d'information » de 12 h 30, France Culture, 31 janvier 2003 - « il » et « monsieur X. » désignent un chef d'état africain).

De façon comparable, en (14b), l'existence de substantifs formés sur une même base lexicale que le verbe ne permet cependant pas une nominalisation morphologique de la sous-phrase en *que* :

(14b) J'attends que l'on me donne des renseignements ~ \* J'attends un don / une donation de renseignements.

À cela s'ajoute un traitement différent de la pronominalisation (Boone 1994, 32-39) : le nom de langue est pronominalisé par un pronom variable en genre et en nombre, le nom de discours soit par *le* sans variation de genre ni de nombre, soit par *cela*, *ça*, *ceci* (que l'on hésite tout de même à expliquer comme un emploi de « neutre » ainsi que le fait Annie Boone), à moins qu'il ne puisse absolument pas être pronominalisé :

- (15a) Marie aime que Jean lui apporte son petit déjeuner au lit / Marie aime ça / \* Marie l'aime  
[*mais* : Marie aime Jean / Marie l'aime] (Boone 1994, 33).  
(15b) J'estime que Paul a raison / \* J'estime ça / \*Je l'estime  
[*mais* : J'estime Paul / Je l'estime] (*ibidem*).  
(15c) Je dis que Paul a raison / Je le dis / Je sais que Jean lui apporte son petit déjeuner au lit / Je le sais.

On pourrait penser que c'est la volonté d'éviter l'ambiguïté qui bloque des pronominalisations du type \* *Marie l'aime* en (15a) et \* *Je l'estime* en (15b), mais, avec d'autres verbes, une pronominalisation en *le* est possible, même lorsque se présente l'éventualité d'une ambiguïté, car soit le co-texte soit le contexte énonciatif suffit en principe à la dissiper. Racine pouvait écrire les deux vers suivants sans qu'il y eût doute sur le sens et sans même qu'un lecteur moderne ait lieu d'hésiter sur le référent de l'anaphorique *le*, dans un cadre où pourtant le terme *rival* faisait un bon « candidat » à cette fonction... si ce n'est que l'on aboutissait ainsi à un curieux sens :

- (15d) Mon rival porte ailleurs son coeur et sa couronne.  
Ménélas, sans *le* croire, en paraît affligé (*Andromaque* I, 1, 78-79)

Tous ces faits, bien connus, qui sembleraient apparaître comme autant d'objections à la notion de nominalisation de discours, s'interprètent à rebours comme autant d'éléments qui indiquent :

1) que le locuteur ne peut parfois se satisfaire de la nominalisation de langue et que la nominalisation de discours est nécessaire pour dire ce que la première ne peut dire.

2) que le nom de discours n'est certes pas un nom de langue, mais qu'il fonctionne comme un nom, ainsi que le révèle la pronominalisation qui, pour différente qu'elle soit du nom de langue au nom de discours, reste le plus souvent possible.

3) que lorsque la pronominalisation est impossible, cette impossibilité a sa source dans le verbe régissant ou dans la relation entre ce verbe régissant et l'élément régi, comme le prouve la comparaison de (15c) avec (15a) et (15b), et non dans la seule présence de la sous-phrased en *que* (cf. une tentative d'explication pour les verbes de type *trouver*, *estimer*, *juger*, dans Boone 1994, 34-37). On remarquera d'ailleurs, à rebours, que si certaines

« *J'attends son arrivée, j'attends qu'il arrive* »

formes nominales résistent à la pronominalisation, c'est pour des raisons qui sont propres à une certaine morpho-syntaxe du nom dans sa relation avec le verbe recteur (*avoir la dent, battre la campagne, traiter en / de coupable*) : le domaine de la nominalisation morphologique connaît aussi cette impossibilité partielle de la pronominalisation.

De façon similaire, on constatera que l'impossibilité d'une nominalisation morphologique dans certaines constructions syntaxiques (11 et 12) prend sa source ailleurs que dans un contraste entre ce qui serait une nominalisation et ce qui n'en serait pas. En effet, si (12b) est agrammatical, la double construction de (12b') ou (12b'') ne soulève aucune difficulté :

(12b) \* Il est nécessaire une décision de l'assemblée.

(12b') C'est nécessaire, une décision de l'assemblée / C'est nécessaire que l'assemblée se décide.

(12b'') Il faut une décision de l'assemblée / Il faut que l'assemblée se décide.

Le contraste entre ces trois constructions permet de voir que ce qui bloque la nominalisation, c'est d'abord le lien sémantique particulier qui s'établit entre cet emploi unipersonnel de *il* et un certain type de verbes (Moignet 1974 : 82), et non pas la construction unipersonnelle en elle-même. On remarque d'ailleurs que la construction unipersonnelle bloque l'emploi de certains syntagmes nominaux et que, dans ce cas, dans l'impossibilité d'attribuer cette contrainte au caractère non nominal du syntagme considéré, on la cherchera plutôt dans les caractéristiques de la morpho-syntaxe du nom (type de déterminant, caractère dénombrable ou indénombrable du substantif, absence ou présence d'un adjectif ou d'un complément du nom) :

(12d) Il tombe de la pluie / Il tombe une pluie fine / Il tombe en un jour la pluie de tout un mois.

(12e) \* Il tombe une pluie / \* Il tombe la pluie.

*mais* : (12f) Il tombe une averse / Il passe une voiture / \* Il passe la voiture / \* Il passe la voiture de Jean.

Là encore, le contraste entre le caractère grammatical de (12a) ou (12b'') et le caractère agrammatical de (12b), à savoir *Il est nécessaire que l'assemblée se décide / Il faut que l'assemblée se décide / Il faut une décision de l'assemblée* ~ \* *Il est nécessaire une décision de l'assemblée*, incite surtout à y voir une variation dans la morpho-syntaxe de la nominalisation en relation avec les autres éléments de la phrase.

### **Une frontière mouvante**

Rappelons, en outre, que la frontière entre nominalisation de langue et subordination en *que* (nominalisation de discours) reste mouvante : si l'effort de certains grammairiens pour bien marquer le territoire respectif de l'une et

de l'autre apparaît comme un effort de distinction entre ces deux variantes, il ne remet pas en question leur équivalence fonctionnelle et les phénomènes d'aller et retour de l'une à l'autre montrent, bien au contraire, que cette équivalence s'inscrit dans le système de la langue.

La pièce de Racine déjà citée fournit un exemple de coordination des deux types de nominalisation :

- (16a) Vous même de vos soins craignez la récompense,  
Et que dans votre sein ce serpent élevé  
Ne vous punisse un jour de l'avoir conservé. (Racine, *Andromaque* I, 2, 166-168)

Une nominalisation morphologique de la sous-phrase en *que* eût été impossible, sauf à sacrifier l'essentiel de ce que veut signifier le locuteur ou à le restituer d'une façon extrêmement embarrassée :

- (16a')? Vous même de vos soins craignez la récompense et la punition par ce serpent du fait de l'avoir conservé.

Or si l'on admet que les faits stylistiques ne sont pas sans relation avec la syntaxe, ce sentiment d'une expression embarrassée et maladroite doit pouvoir se justifier en syntaxe et la variation de la morphologie nominale à la morphologie verbale doit expliquer le choix de l'une ou l'autre forme de nominalisation. Un locuteur moderne ne pourrait utiliser la construction qu'emploie Racine (du moins dans le registre de langue qui est celui de cet auteur), mais il est probable qu'il n'emploierait pas davantage la tournure de (16a') et que la double nominalisation serait maintenue au prix d'une accommodation syntaxique du type :

- (16a'') Vous même de vos soins craignez la récompense, craignez que dans votre sein ce serpent élevé ne vous punisse un jour de l'avoir conservé.

On pourrait se livrer à des remarques similaires sur l'exemple suivant qui appartient à un registre littéraire plus proche du registre « courant » :

- (16b) Il mande la mort du jeune d'Hocquincourt, et qu'il envoie un courrier apprendre au roi la suite de cette entreprise. (Madame de Sévigné, lettre du 31 juillet 1675 citée dans Dubois *et al.* 1971)

Un autre témoignage de la frontière mouvante entre les deux formes de nominalisation plaide lui aussi plus en faveur de leur unité profonde qu'en faveur de leur dissemblance. En effet, c'est une tendance de la langue contemporaine à l'extension des sous-phrases en *que* qui se retrouve, nettement marquée, dans cet extrait d'une critique de téléfilm :

« *J'attends son arrivée, j'attends qu'il arrive* »

(16c) Le scénario et le ton alerte illustrent une fois encore que l'humour est la politesse du désespoir. (*Télérama* n° 2769 8-14/02/03)

Du point de vue d'un certain purisme stylistique, la tournure *illustrer que* apparaît comme une négligence (de même que ses congénères *exprimer que, évoquer que, être d'accord que, voire parler que*) et plus d'un lecteur, y compris l'auteur de ces lignes, aurait attendu une phrase telle que :

(16c') Le scénario et le ton alerte illustrent une fois encore *le fait* que l'humour est la politesse du désespoir.

Or que signifie cette exigence « puriste » ? Le sentiment (pour des raisons qui restent à préciser) qu'un verbe comme *illustrer* ne peut avoir comme régime qu'un nom, un syntagme pronominal ou un pronom. Que signifie la « négligence » de (16c) ? Le sentiment que la syntaxe sous-phrastique en *que* suffit à nominaliser le régime du verbe.

Les deux types de construction ne sont pas antagonistes, mais la frontière qui marque le plus ou moins fort degré de nominalisation n'est pas la même selon les locuteurs et cette variation de locuteur à locuteur est perçue comme une différence de registres, signifiant uniquement par connotation (« moi qui parle, je suis bien / mal éduqué, je respecte / je ne respecte pas les codes linguistiques, je ne suis pas / je suis « décontracté... »).

Peut-être aurait-on intérêt à ne pas se limiter aux seuls effets de connotation et à se demander tout particulièrement quel sens revêt chacune des variantes lorsque la variation est possible et, dans le cas contraire, quel sens revêt soit le caractère « obligatoire » de l'une des deux formes seulement de nominalisation (par exemple, en français moderne *je connais* + SN), soit les restrictions apportées à l'un des deux emplois (*Je sais son nom* ~ \**Je sais son arrivée* ~ *Je sais qu'il arrive*).

### **Transformation ou variation ?**

Pour évoquer cette notion de variation, il faut lever l'hypothèque que fait peser sur la question la notion de transformation. Le malentendu autour de la nominalisation de discours provient du fait que l'on pose un modèle transformationnel selon lequel si l'on a :

(17a) *J'attends son arrivée* -> *J'attends qu'il arrive* / *J'attends qu'il arrive* -> *J'attends son arrivée*.

(18a) *Il faut que le conseil se réunisse* -> *Il faut une réunion du conseil*.

on devrait avoir :

(17b) Je connais son existence / Je connais l'existence d'autres galaxies -> (17b') \* Je connais qu'il / elle / cela existe / \* Je connais que d'autres galaxies existent.

(17c) Je sais qu'il / elle vient / Je sais que d'autres galaxies existent -> (17c') ? Je sais son arrivée / ? Je sais l'existence d'autres galaxies.

(18b) Il est nécessaire que le conseil se réunisse -> \* Il est nécessaire une réunion du conseil.

(18c) Il faut que Pierre arrive -> ? Il faut l'arrivée de Pierre.

*mais* : (18c') Il faut l'arrivée de Pierre pour que tout le monde se décide à manger.

Or ce serait supposer que, dans chacun de ces couples de formes, l'une procède de l'autre. Le fait que ce soit tantôt la nominalisation morphologique, tantôt la nominalisation fonctionnelle qui se révèle impossible empêche de poser l'une des deux comme l'origine absolue de l'autre. Que la parole individuelle manifeste des traces d'aller et de retour de l'une à l'autre, comme en témoignent (13), (14a) et les exemples (16), ne prouve pas que l'une dérive de l'autre. L'une et l'autre participent d'un phénomène d'intégration à la phrase, en fonction d'argument d'une prédication le plus souvent verbale,

1) soit d'un élément dont la morpho-syntaxe (nominale) n'est pas prédicative même s'il peut être prédicat en phrase nominale (nominalisation de langue ou nominalisation morphologique) : dans ce cas la morpho-syntaxe non prédicative de cet élément reste inchangée ;

2) soit d'un élément dont la morpho-syntaxe (verbale) est prédicative : dans ce cas la nominalisation sous forme de sous-phrase en *que* « subordonne » cette prédication à une prédication « principale » (nominalisation de discours ou nominalisation fonctionnelle).

La seconde de ces nominalisations maintient une prédictivité que ne comporte pas la première ou qu'elle ne comporte pas au même degré. Il est probable qu'il faut en chercher la source dans la morpho-syntaxe du verbe. Mais le contexte phrastique décide aussi du choix d'une morpho-syntaxe de type nominale ou verbale. Outre les impossibilités déjà constatées, on remarque que si, en (18c), l'assertion *Il faut l'arrivée de Pierre* sans être agrammaticale paraît sémantiquement déroutante, la même assertion offre un sens pleinement satisfaisant en (18c') *Il faut l'arrivée de Pierre pour que tout le monde se décide à manger*. Au contraire, si la nominalisation fonctionnelle ne soulève aucune difficulté de compréhension en (18c) - *Il faut que Pierre arrive* -, elle offrirait pour (18c') une double interprétation plus difficile dans le cas de la nominalisation morphologique :

(18c'<sup>1</sup>) Il faut que Pierre arrive pour que tout le monde se décide à manger => Il suffit que Pierre arrive pour que...

« *J'attends son arrivée, j'attends qu'il arrive* »

(18c'<sup>2</sup>) Il faut que Pierre arrive pour que tout le monde se décide à manger => Il est nécessaire que Pierre arrive, afin que...

### **Morpho-syntaxe nominale et morpho-syntaxe verbale**

Une première constatation que l'on peut faire est que si les arguments du verbe se répartissent en deux pôles contrastés (sujet d'une part, de l'autre régimes du verbe - à savoir complément(s) d'objet, attribut, complément du passif - et compléments circonstanciels) tous les arguments du nom sont caractérisés par la même morpho-syntaxe, la seule variation possible étant celle de la préposition qui peut aller jusqu'à la préposition zéro (*une fabrication maison*). Or même si l'on a pu considérer que « le sujet est un complément comme les autres » (Tesnière 1966 : 109), il se distingue de tous les autres « compléments » par sa morpho-syntaxe (accord, pronominalisation). En outre, il s'oppose aux compléments du verbe dans la mesure où il est déterminé par une sélection sémantique uniquement, et non pas valencielle (« sous-catégorisation sémantique » Riegel 1997 : 122-123 ; « sélection catégorielle », Béguelin 2000 : 149-152).

La nominalisation morphologique ne maintient que partiellement cette distinction :

- (19a) J'attends que Pierre arrive ~ J'attends l'arrivée de Pierre.
- (19b) J'attends que l'assemblée vote cette loi / J'attends que cette loi soit votée par l'assemblée ~ J'attends le vote de cette loi ~ J'attends le vote de l'assemblée.
- (19c) J'attends que le maçon construise cette maison / J'attends que cette maison soit construite par le maçon ~ J'attends la construction de cette maison ~ \* J'attends la construction du maçon.
- (19d) J'attends que les gendarmes arrêtent les voleurs / J'attends que les voleurs soient arrêtés par les gendarmes ~ J'attends l'arrestation des voleurs ~ ? J'attends l'arrestation des gendarmes.

Sont traités de la même manière, dans la nominalisation morphologique, le sujet de verbe intransitif en (19a), le sujet du verbe transitif à l'actif, le complément du verbe transitif à l'actif et le sujet du verbe passif en (19b), à la condition expresse cependant que la valeur sémantique du substantif désignant le procès ne sélectionne pas comme argument de ce substantif un autre substantif nommant le patient et non l'agent du procès, comme c'est le cas en (19c) et (19d). Dans ce dernier exemple, il est probable que la phrase *J'attends l'arrestation des gendarmes* crée une ambiguïté, la structure [*l'arrestation de* + substantif] faisant attendre la désignation d'un patient plus que d'un agent alors que le terme *gendarmes* se prête sémantiquement plus à la seconde interprétation qu'à la première :

- (19d') J'attends que les gendarmes soient arrêtés.
- (19d'') ? J'attends que les gendarmes arrêtent.

Au contraire, un traitement morpho-syntaxique différent des arguments du substantif, parallèle à une opposition entre sujet et objet, apparaît en (19e), (19f) et (19g), rendue obligatoire par la cooccurrence de la nominalisation du sujet et de l'objet :

- (19e) J'attends le vote de cette loi par l'assemblée.  
(19f) J'attends la construction de cette maison par le maçon.  
(19g) J'attends l'arrestation des voleurs par les gendarmes.

Cette nominalisation du sujet du verbe actif (ou du complément du verbe passif) sous la forme *par* + (S)N apparaît surtout dans ce cas comme le prouve le caractère moins courant des exemples (19h), à moins que la nominalisation morphologique ne comporte une forme nominale passive du verbe dont l'ensemble *par* + (S)N constitue un argument (19i) :

- (19h) J'attends le vote par l'assemblée/ ... la construction par le maçon/  
... l'arrestation par les gendarmes.  
(19i) J'attends la décision prise par l'assemblée.

Cet emploi de *par*, visiblement issu de la tournure passive, révèle l'origine verbale de ce type de constructions nominales. Il manifeste le besoin de conserver une opposition d'ordre sémantico-logique (agent ~ patient), souvent, mais non pas toujours, exprimée par le contraste syntaxique entre sujet et objet du verbe transitif actif. Elle indique surtout qu'il faut aller plus loin qu'une simple opposition binaire entre ce qui est nominal et ce qui ne l'est pas, ou entre nominalisation morphologique et nominalisation fonctionnelle. On rendrait compte de façon plus satisfaisante de ce phénomène de nominalisation en adoptant un modèle scalaire distinguant différents degrés selon la part plus ou moins grande de morpho-syntaxe nominale et de morpho-syntaxe verbale.

Sans être exhaustif, on pourrait déjà distinguer, en tenant compte des indications fournies par les tournures déjà rencontrées, les degrés suivants :

- (20a) J'attends le verdict de l'assemblée.  
(20b) = (19b) J'attends le vote de l'assemblée ~ J'attends le vote de cette loi.  
(20c) = (19e) J'attends le vote de cette loi par l'assemblée.  
(20d) = (19i) J'attends la décision prise par l'assemblée/... les mesures votées par l'assemblée.  
(20d') J'attends le verdict rendu par l'assemblée.  
(20e) = (19b) J'attends que l'assemblée vote cette loi / J'attends que cette loi soit votée par l'assemblée.

1) En (20a) le substantif *verdict* ne peut apparaître comme la nominalisation d'un verbe. La tournure (20c) issue du passif est donc

« *J'attends son arrivée, j'attends qu'il arrive* »

impossible et ne devient possible que grâce à l'introduction d'une forme nominale du verbe en (20d').

2) En (20b), le substantif *vote* apparaît comme le versant nominalisé d'un verbe, mais la construction syntaxique reste entièrement nominale (construction en *de*, indistinction de l'agent et du patient).

3) En (20c) apparaît une syntaxe d'origine verbale (*par*), transposant sur le plan nominal la diathèse verbale.

4) En (20d) et (20d'), la même syntaxe d'origine verbale est introduite par une forme nominale du verbe : la nominalisation porte non sur un verbe, mais sur l'ensemble verbe + objet (*prendre une décision, voter des mesures, rendre un verdict*). Cependant pour (20d), au contraire de (20d'), une nominalisation du type de (20c) serait possible : *J'attends la prise de cette décision par l'assemblée / J'attends le vote de ces mesures par l'assemblée*.

5) Enfin en (20e), la morpho-syntaxe de la sous-phrase en *que* est purement verbale, mais sa relation fonctionnelle au verbe régissant est nominale si l'on tient compte de ce qui a été dit plus haut sur le phénomène d'intégration. En outre, le terme connecteur (subordonnant) conserve, de son origine (pro)nominale, certaines caractéristiques syntaxiques.

### Emploi de *que* et nominalisation

On a souvent souligné l'origine pronominale de *que*, encore perceptible dans l'indistinction au moins morphologique entre la conjonction et l'une des formes du relatif ou de l'interrogatif (entre autres, Le Goffic 1993 : 525-554 ; Muller 1996). Cette caractéristique, que le français partage avec les autres langues romanes, rappelle une évolution similaire qui s'est produite en latin pour *quod* relatif employé soit comme conjonction causale, soit comme relatif « explicatif » préfigurant la conjonction romane de type *que* (Ernout-Thomas 1964 : 28, 293-299). On la retrouve dans d'autres langues indo-européennes, anciennes (grec *hóti* relatif et conjonction) et modernes (anglais *that* démonstratif et conjonction). Un tel processus s'est développé de façon indépendante d'une langue à l'autre, comme le prouve son existence dans des langues non indo-européennes : en hébreu biblique '*ašer* et *še* sont conjonction et relatif ; '*ašer* combiné avec des prépositions ou des syntagmes nominaux constitue des locutions conjonctives (Joüon : 89-90, 283, 447-448, 481-486) ; l'hébreu moderne reprend et étend le même procédé avec *še*.

Cette constante typologique manifeste une parenté profonde entre morpho-syntaxe (pro)nominale et emploi du subordonnant. Reste à savoir si en français il n'y a là que souvenir étymologique ou, au contraire, parenté encore perceptible.

Bien que ce type de subordination ait été ici mis entre parenthèses, on peut rappeler la singulière aptitude du *que* français (comparable à celle de '*ašer* et *še* en hébreu) à se construire avec des prépositions sur le modèle de syntagmes nominaux. Il est même probable que c'est le parallélisme entre préposition + SN et préposition + sous-phrase en *que* qui est à l'origine du

développement moderne du tour considéré comme incorrect *malgré que* + sous-phrase.

On sait que le seul emploi considéré comme correct de *malgré que* entre dans des expressions du type *malgré que j'en aie* issues d'un syntagme nominal (*malgré que j'en aie* = *aussi mauvais gré que j'en aie*). Or les locuteurs qui emploient couramment la conjonction *malgré que* ignorent en général ce tour et c'est l'absence - apparente, du moins - de parallélisme entre *malgré la pluie, je sortirai* et *bien qu'il pleuve, je sortirai* qui crée cette tournure plus « nominale » *malgré qu'il pleuve*, en germe d'ailleurs dans le syntagme nominal « correct », mais maladroit, *malgré le fait qu'il pleuve*.

Ensuite, pour revenir au *que* complétif, on constate de fréquents phénomènes de cataphore pronominale. On peut citer d'abord un trait du français classique bien attesté par ces exemples empruntés à un texte déjà cité plusieurs fois :

- (21a) Qui l'eût dit, qu'un rivage à mes vœux si funeste  
Présenterait d'abord Pylade aux yeux d'Oreste ? (Racine, *Andromaque* I, 1, 5-6)  
(21b) Le croirai-je, Seigneur, qu'un reste de tendresse  
Vous fasse ici chercher une triste princesse ? (*ib.*, II, 2, 477-478)  
(21c) Qui vous l'a dit, Seigneur, qu'il me méprise ? (*ib.*, II, 2, 550)

Dans chacun de ces trois exemples la cataphore de la sous-phrase en *que* semble annoncer la dislocation fréquente en français moderne et connotée comme familière, à ceci près que cette construction, caractéristique de la langue soutenue de la tragédie, n'est vraiment habituelle qu'avec une complétive en *que*. Cette anticipation de la sous-phrase apparaît comme un rappel de son caractère nominal.

En français moderne, c'est un autre trait de cataphore pronominale qui mérite d'être relevé. On sait qu'après certaines prépositions, principalement à et de, la conjonction complétive a la forme *ce que* (Muller 2002 : 378-386). La répartition n'est pas tout à fait la même pour le pronom (*selon que* conjonction ~ *selon ce que* pronom), mais là encore il paraît difficile de négliger l'identité formelle entre la conjonction *ce que* et le relatif / interrogatif à pronom antécédent lié, identité formelle qui peut quelquefois aller jusqu'à l'ambiguïté (Muller 2002 : 384 *Je suis content de ce que Paul mange*).

Or on constate certains faits d'alternance entre une complétive en *que* et une complétive en *de ce que*, à *ce que* où la marque de morpho-syntaxe d'origine (pro)nominale *que* est en quelque sorte renforcée par la présence de la préposition et de l'« antécédent » *ce*. Le développement du second type (*de ce que*, à *ce que*) semble être un phénomène relativement récent, ce qui tend à prouver qu'il n'y a pas là seulement le souvenir étymologique d'une tournure relative, mais, peut-être, plutôt la perception d'une parenté (ce qui ne veut pas dire d'une identité) profonde avec le pronom :

« *J'attends son arrivée, j'attends qu'il arrive* »

- (22a) Je consens qu'il me voie (Racine, *Andromaque* II, 1, 385) ~ français moderne :  
Je consens à ce qu'il me voie.  
(22b) Je demande que vous me receviez ~ Je demande à ce que vous me receviez  
(avec influence probable de Je demande à être reçu *pourtant différent* de Je  
demande + SN).  
(22c) Je m'étonne que vous parliez ainsi ~ Je m'étonne de ce que vous parliez ainsi  
(parallèle à l'emploi du pronom Je m'étonne de ce que vous dites).

Les faits sont complexes : (22a) et (22c) indiquent un alignement de la nominalisation fonctionnelle sur la nominalisation morphologique, (22b) marquerait au contraire une tendance à creuser l'écart entre les deux constructions. On peut cependant résoudre cette contradiction si l'on observe que cet exemple (22b) atteste un alignement de la sous-phrase en *que* sur une forme verbo-nominale, l'infinitif, qui, tout en gardant une syntaxe verbale en tant qu'élément régissant, adopte une syntaxe nominale en tant qu'élément régi. Or c'est cette rection nominale qu'adopte la sous-phrase (préposition *à*). En outre, cette rection de type nominale introduit une variation sémantique qui explique qu'une alternance morpho-syntaxique se soit créée. La construction avec préposition *à* oriente l'interprétation du verbe *demander* vers une signification plus forte, que l'on pourrait paraphraser, selon le contexte, par *exiger, demander instamment, solliciter*.

Il resterait, d'une part, à examiner ce qui fait que l'extension sémantique de prépositions comme *à* ou *de* provoque de tels effets de sens, d'autre part, quelle place occuperait, dans le modèle scalaire ébauché plus haut, la nominalisation incluant l'infinitif. Il est probable qu'elle serait à situer immédiatement avant le dernier degré, celui de la sous-phrase en *que*, dans la mesure où l'infinitif, étant régi comme un nom, garde un peu plus de caractéristiques nominales que la subordonnée.

Mais il faudrait tenir compte d'un élément essentiel qui apparaissait moins nettement auparavant. En effet cette nominalisation incluant l'infinitif implique un changement d'orientation du procès en direction du sujet du verbe recteur (Le Goffic 1993 : 262-264) :

- (23a) J'attends de voir la décision prise par l'assemblée.  
(23b) Je m'attends à une déception ~ Je m'attends à ce que cette décision me déçoive  
~ Je m'attends à être déçu.  
(23c) Je m'attends à ce que Pierre soit déçu ~ ? ? ? Je m'attends à ce que je sois déçu.

En contrepartie, la nominalisation morphologique permettrait un « rééquilibrage » sémantique en faveur de l'objet, tout en maintenant la relative prépondérance du sujet du verbe recteur. C'est peut-être ainsi qu'il faudrait interpréter, surtout en l'absence d'un agent logique de l'infinitif, ce « repentir » entendu lors d'un journal radiophonique :

- (24a) Les intempéries empêchent de nettoyer... empêchent le nettoyage au large  
(« Bulletins d'information » de 13 h, France Inter, 04 février 2003).

La correction apportée par le journaliste en (24a) semble provenir du sentiment que la première tournure (*empêchent de nettoyer*), par l'emploi d'une forme verbale, même à l'infinitif, suggère un agent implicite qui serait un des régimes du verbe fini (*les intempéries empêchent les marins / les volontaires / des équipes de professionnels de nettoyer...*). Cet agent n'étant pas explicité pourrait coïncider avec le locuteur ou un groupe incluant le locuteur (un membre d'une équipe chargée de cette tâche pourrait dire : *les intempéries empêchent de nettoyer*). Pour éviter cet effet de sens, la « correction » consiste à employer une structure syntaxique qui n'implique pas la présence sous-jacente d'un agent, sauf à l'expliciter comme différent du locuteur et en liaison avec l'expression du patient, sur le modèle de (19e, f, g) :

- (24b) Les intempéries empêchent le nettoyage au large des secteurs pollués par les marins / par les volontaires / par des équipes de professionnels.

On note en outre, ici du moins, que cet effacement de l'agent de la forme verbale régie et sa contrepartie, à savoir la prépondérance donnée au sujet du verbe recteur, correspondent à un recours peu probable à la sous-phrase en *que*, tout au moins en français moderne :

- (24c) ? Les intempéries empêchent que les volontaires nettoient au large.

Au contraire, cette construction redevient « disponible » dès que le sujet possible de la forme verbale régie n'apparaît plus comme le patient nécessaire du verbe recteur. La syntaxe est ici liée au marquage de rôles sémantiques :

- (24d) Comment empêchera-t-elle qu'il ne soit sans cesse entouré d'ennemis ?  
(Rousseau *in* Robert : *art.* « empêcher »).

- (24e) Rien n'empêchera plus qu'une ombre funeste s'avance sur elle (Colette *ibidem*).

### Bilan provisoire

L'abondance des paramètres à prendre en compte interdit de faire un véritable bilan au bout de quelques pages. Par rapport aux paramètres concernant l'élément nominalisé lui-même, nous avons laissé un peu en retrait la variation de l'élément recteur, que prenait en compte l'article d'Annie Boone auquel il a été fait référence à plusieurs reprises : cela nous a amené à traiter par une simple allusion l'intégration des constructions du type *le fait que* au modèle scalaire proposé, car il s'agissait d'abord de mieux

« *J'attends son arrivée, j'attends qu'il arrive* »

dégager la variation de l'élément régi et de dépasser l'opposition binaire entre ce qui serait nominalisation et ce qui ne le serait pas.

Il est possible maintenant de réunir toutes ces données dans le tableau suivant qui s'attache avant tout à la morpho-syntaxe de l'élément régi :

La tête de l'élément régi est un élément nominal qui ne correspond à aucun radical verbal : la syntaxe d'origine verbale ( <i>par</i> + élément nominal) est impossible.	<i>J'attends le verdict de l'assemblée.</i>
La forme nominale qui constitue la tête de l'élément régi apparaît comme le versant nominalisé d'un verbe, mais la construction syntaxique reste entièrement nominale et le régime du substantif peut aussi bien être, du point de vue des rôles sémantiques, un agent ou un patient.	<i>J'attends le vote de l'assemblée.</i> <i>J'attends le vote de cette loi.</i>
La forme nominale qui constitue la tête de l'élément régi apparaît comme le versant nominalisé d'un verbe, la construction syntaxique reste entièrement nominale à ceci près que le régime du substantif ne peut être, du point de vue des rôles sémantiques, qu'un patient. L'expression d'un agent sémantique ne pourrait se faire que par le recours à la syntaxe d'origine verbale en <i>par</i> .	<i>J'attends la construction de la maison.</i> <i>J'attends l'arrestation des voleurs.</i>
La forme nominale qui constitue la tête de l'élément régi apparaît comme le versant nominalisé d'un verbe, mais la cooccurrence de l'expression d'un agent et d'un patient nécessite le recours à la syntaxe d'origine verbale en <i>par</i> . En dehors de ce trait, la syntaxe reste nominale.	<i>J'attends le vote de l'assemblée.</i> <i>J'attends le vote de cette loi.</i> <i>J'attends le vote de cette loi par l'assemblée.</i>

La forme nominale qui constitue la tête de l'élément régi apparaît comme le versant nominalisé d'un verbe et l'expression d'un agent sémantique ne peut se faire que par le recours à la syntaxe d'origine verbale en <i>par</i> . En dehors de ce trait, la syntaxe reste nominale.	<i>J'attends la construction de la maison par les maçons.</i> <i>J'attends l'arrestation des voleurs par les gendarmes.</i>
La même syntaxe d'origine verbale est introduite par une forme nominale du verbe : la nominalisation porte non sur un verbe, mais sur l'ensemble verbe + objet ( <i>rendre un verdict, prendre une décision</i> ).	<i>J'attends le verdict rendu par l'assemblée.</i> <i>J'attends la décision prise par l'assemblée.</i>
La tête de l'élément régi est un infinitif : il peut à son tour régir aussi bien une forme dont la structure est nominale...	<i>J'attends de voir la décision prise par l'assemblée.</i> <i>Les intempéries empêchent de nettoyer au large.</i>
... qu'une forme dont la syntaxe est verbale	<i>J'attends de voir quelle décision prendra l'assemblée.</i> <i>Les intempéries empêchent que les opérations de nettoyage se fassent dans de bonnes conditions.</i>
La tête de l'élément régi est une forme nominale dont le régime est une sous-phrase en <i>que</i> : le syntagme nominal inclut une grande part de syntaxe verbale.	<i>Le scénario et le ton alerte illustrent une fois encore le fait / l'idée / l'affirmation que l'humour est la politesse du désespoir.</i>
L'élément régi est une sous-phrase en <i>que</i> , sa syntaxe est purement verbale, mais sa relation fonctionnelle au verbe régissant est nominale.	? <i>Le scénario et le ton alerte illustrent une fois encore que l'humour est la politesse du désespoir.</i> <i>J'attends que l'assemblée prenne une décision.</i>

Une fois mise en valeur cette tension entre une plus ou moins grande part de morpho-syntaxe nominale et une plus ou moins grande part de morpho-syntaxe verbale, il faudrait tâcher d'expliquer la variation sémantique qu'elle induit et qui fait que le locuteur peut choisir de dire *J'attends l'arrivée de Pierre* ou *J'attends que Pierre arrive*, et, à plus forte

« *J'attends son arrivée, j'attends qu'il arrive* »

raison, est capable de distinguer sans hésitation *Je crois ses paroles* de *Je crois qu'il parle*.

Probablement serait-il nécessaire de faire intervenir la dimension temporelle du verbe qui donne à voir le procès dans son déroulement et tend à lui donner la forme prototypique d'un événement, alors que les formes nominales marqueront davantage un tout institué par l'événement : cela expliquerait l'impression curieuse produite par la phrase *J'attends la construction du maçon* où le nom morphologique ne peut que désigner le produit réalisé. Cependant cette remarque serait à affiner car il n'est pas sûr qu'elle puisse s'appliquer telle quelle à tous les exemples que nous avons rencontrés.

#### Références bibliographiques :

- Béguelin, Marie-José (2000) (dir.), *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles, De Boeck Duculot.
- Blanche-Benveniste, Claire (1990), *Le français parlé*, Paris, Éditions du CNRS.
- Boone, Annie (1994), « La complétive : un cas de nominalisation externe », in *Travaux de linguistique* 27, avril 1994, pp. 29-42.
- Dubois, Jean, Lagane, René, et Lerond, Alain (1971), *Dictionnaire du français classique*, Paris, Larousse (1971<sup>3</sup>).
- Ernout, Alfred, et Thomas, François (1964), *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck (1964<sup>3</sup>).
- Goosse, André (1986), *Le bon usage*, Paris / Gembloux, Duculot (1986<sup>12</sup>).
- Guillaume, Gustave (1948-1949), *Leçons de linguistique 3 (Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1948-1949, Grammaire particulière du français et grammaire générale (IV))*, Paris / Québec, Klincksieck / Presses universitaires de Laval.
- Joüon, Paul (1987), *Grammaire de l'hébreu biblique*, Rome, Institut biblique pontifical 1933 (réimpression photomécanique, 1987).
- Le Goffic, Pierre (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Le Goffic, Pierre (2001), « La phrase revisitée », in *Le français aujourd'hui* 135, octobre 2001, pp. 97-107.
- Melis, Ludo (1994), « La typologie des subordonnées circonstancielles et les comparatives », in *Travaux de linguistique* 27, avril 1994, pp. 97-111.
- Moignet, Gérard (1974), *Études de psychosystématique française*, Paris, Klincksieck.
- Muller, Claude (1996), « La conjonction *que* : réaction vs. dépendance immédiate et concurrence avec *que* pronominal », in Muller (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique*, Tübingen, Niemeyer, pp. 97-111.

Jean-Pierre Escriva

- Muller, Claude (2002), *Les bases de la syntaxe. Syntaxe contrastive français - langues voisines*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.
- Pierrard, Michel (1994), « Subordination, dépendance et hiérarchie : la subordination propositionnelle et ses paramètres d'évaluation », in *Travaux de linguistique* 27, avril 1994, pp. 13-28.
- Riegel, M., Pellat, J.-Chr. & Rioul, R. (1997), *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F. («Linguistique nouvelle») - 1997<sup>3</sup>.
- Tesnière, Lucien (1966), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck (1966<sup>2</sup>).
- Wilmet, Marc (1998), *Grammaire critique du français*, Paris / Bruxelles, De Boeck et Larcier / Duculot (1998<sup>2</sup>).